



LE NEUBOURG
Ville de LE NEUBOURG
Département de l'EURE

CONSEIL MUNICIPAL Séance du 29 juin 2020

PROCES-VERBAL

Présents : Mme Isabelle VAUQUELIN Maire ; M. Arnaud CHEUX, Mme Marie-Noëlle CHEVALIER, M. Francis BRONNAZ, Mme Hélène LEROY, M. Francis DAVOUST, Mme Evelyne DUPONT, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER, maire adjoints ; M. Didier ONFRAY, M. Jean LEFEBVRE, Mme Brigitte LOPEZ, Mme Claire LAPOIRIE, Mme Isabelle AMEYE, Mme Isabel COUDRAY, M. Philippe DELAUNAY, M. Stéphane CHERRIER, Mme Odile RENOULT, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Bertrand RENAUDON, M. Alain LEROY, Mme Katiana LEVAVASSEUR, M. Jean-Baptiste MARCHAND.

Absente ayant donné pouvoir :

Mme Stéphanie MONSÉRÉ pouvoir à M. Gilles BARBIER

Secrétaire de séance : Mme Caroline CHOPIN

Décisions du Maire

Néant

Madame le Maire indique aux élus qu'ils ont été destinataires avec leur convocation de la note de synthèse, qui comporte, nouveauté par rapport au mandat précédent, les compte-rendus des commissions, ce qui leur permet d'en prendre connaissance avant la séance et de pouvoir ainsi pendant le conseil poser des questions et échanger. Les adjoints pourront apporter des précisions ou de nouvelles informations depuis la date de la commission.

Enseignement – Vie associative – Sports

Compte-rendu de commission du 08 juin 2020

Étaient présents : Marie-Noëlle Chevalier, Isabelle Vauquelin, Isabelle Ameye, Isabel Coudray, Claire Lapoirie, Anita Le Merrer, Gilles Barbier, Bertrand Renaudon.

Madame Marie-Noëlle Chevalier, présidente de la commission enseignement, vie associative et sports, ouvre la séance à 18h35.

DÉSIGNATION DU RAPPORTEUR

Bertrand Renaudon est désigné rapporteur, avec la participation d'Isabelle Ameye.

ENSEIGNEMENT

- Actualité pour les écoles :

École maternelle Françoise Dolto : 40 élèves ont été accueillis depuis le début du confinement. Il n'y a pas de remarque particulière de la part des parents d'élèves.

École élémentaire Dupont de l'Eure : 110 repas sont servis par semaine, ce qui représente 60% de la capacité ordinaire. L'accès à la restauration est limité à 48 élèves maximum en cette période.

L'Unité d'Enseignement Externalisé (UEE). Pour la rentrée scolaire prochaine, l'équipe en charge de l'UEE souhaite bénéficier d'un accueil à la journée complète au lieu du temps de pause méridienne.

École élémentaire Jean Moulin : 17 élèves ont déjeuné à la restauration, pour une capacité d'accueil de 31 places. A compter du 11 juin, un second service sera mis en place, pour permettre d'augmenter l'accueil à 42 enfants.

- Transports scolaires

Modification des statuts du SITS du Neubourg : 2 représentants titulaires pour la commune : Marie-Noëlle Chevalier et Edouard Detaille. Désignation d'un suppléant.

Tarifs : identique pour la rentrée scolaire prochaine.

Circulation : 90% des circuits primaires desservis, 100% à compter du 8 juin.

Les membres de la commission s'interrogent sur la possibilité de proposer l'ouverture des lignes vers des villes proches (Elbeuf, Louviers) pour des particuliers.

VIE ASSOCIATIVE

- Forum des associations

L'organisation n'est pas avancée à ce jour. La situation sera reconsidérée pour la période post 22 juin 2020. Les forains ont contacté la mairie pour connaître la possibilité d'accueil de leurs activités professionnelles pour la fête Saint-Paul.

SPORTS

- Proposition du club de Tennis : à la demande d'adhérents au remboursement de leurs adhésions, le président propose soit la possibilité de maintenir la cotisation au club, soit de les rembourser.

Il convient d'attendre la date du 22 juin pour bénéficier de plus d'informations (reprise d'activité).

- Tour de Normandie : l'organisation est reportée à l'année prochaine (2021), réponse fin juin des organisateurs. La participation financière pour une étape (départ) s'élève à 12.000,00€. Cette manifestation sportive d'envergure participe au rayonnement de notre ville.

Madame Marie-Noëlle Chevalier propose l'organisation de visites des lieux sportifs pour celles et ceux qui ne connaissent pas. Les membres présents sont favorables à cette offre.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Marie-Noëlle Chevalier remercie les participants, pour leur participation.

Prochaine commission : lundi 6 juillet 2020 à 18h30.

Madame le Maire précise que les derniers conseils d'école ont lieu cette semaine. Elle vient d'assister à celui de l'école Dupont de l'Eure et Mme Marie-Noëlle CHEVALIER revient de celui de l'école Jean Moulin et participait la semaine dernière à celui de l'école Françoise Dolto. Elle ajoute que le CA du collège Geneviève De Gaulle – Anthonioz aura lieu jeudi. Mme Isabel AMEYE s'interroge sur la non-tenue d'un CA pour le collège Pierre Corneille. Madame le Maire rappelle qu'elle n'a pas reçu de convocation en juin et qu'il n'y en aura donc probablement pas d'autre.

Tour de Normandie 2021

Madame le Maire rappelle que Le Neubourg devait être ville-départ d'une étape du 40^e Tour de Normandie cycliste le mardi 24 mars 2020.

Il est proposé à la commune d'être à nouveau ville-étape pour l'édition 2021. La participation financière demandée en 2020 était de 12 000 €.

Délibération :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la proposition du comité d'organisation du Tour de Normandie cycliste 2021 à la commune d'être ville-départ d'une étape ;

CONSIDÉRANT que ce projet nécessite une implication technique et financière de la part de la commune ;

CONSIDÉRANT la couverture médiatique de cet événement ;

CONSIDÉRANT la réussite des éditions précédentes ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- accepte que Le Neubourg soit ville-départ du Tour de Normandie cycliste 2021.

- s'engage à respecter les engagements financiers, administratifs et techniques tels que définis dans le cahier des charges.

- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à entreprendre les démarches inhérentes à cette décision.

Adopté à la majorité

1 ABSTENTION : M. Didier ONFRAY

Désignation d'un délégué suppléant au SITS

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du 23 mai 2020, le conseil municipal désignait deux membres délégués au SITS (syndicat Intercommunal de Transport Scolaire). Par courrier du 1^{er} juin, le syndicat informait ses communes membres qu'elles devaient désigner deux titulaires et un suppléant.

Mme Marie-Noëlle CHEVALIER précise que M. Edouard DETAILLE et elle-même sont délégués titulaires et propose Mme Anita LE MERRER comme déléguée suppléante.

Madame le Maire demande s'il y a d'autres candidats.

Elle soumet au vote à main levée la désignation de Mme Anita LE MERRER en tant que déléguée suppléante au SITS.

Délibération :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU les statuts du SITS et les modalités concernant la représentation des communes ;

CONSIDÉRANT que Madame Anita LE MERRER est candidate ;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'autre candidat ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- désigne Madame Anita LE MERRER comme membre suppléant au SITS.

Adopté à la majorité

2 ABSTENTIONS : M. Jean-Baptiste MARCHAND et Mme Katiana LEVAVASSEUR

Voirie – Réseaux – Environnement – Assainissement

Compte-rendu de commission du 16 juin 2020

Étaient présents : Mesdames VAUQUELIN, DUPONT, LE MERRER, Messieurs BRONNAZ , DAVOUST, DELAUNAY, DETAILLE, LEROY, LEFEBRE, CHERRIER, MARCHAND, CABOT,

Absent excusé : Monsieur ONFRAY

Assistait : Monsieur LESUEUR.

- Désherbage des pieds de mur et clôture :

Depuis 2017, la commune n'utilise plus de produits phytosanitaires. Le désherbage thermique au pied des murs et clôtures est arrêté pour éviter des détériorations voire des incendies. Mr Delaunay soumet un désherbage à l'eau chaude, à raison de 4 passages par an. Pour certains élus, c'est énergivore.

Les services de la ville vont passer le coupe bordure à fils, où il est possible de le faire.

Dans un premier temps, il est proposé de communiquer sur les difficultés rencontrées par la mise en place des alternatives aux produits chimiques. Il est donc demandé aux habitants de désherber leurs pieds des murs et clôtures, afin que les services de la commune se concentrent sur d'autres tâches. Ensuite il sera proposé de prendre un arrêté pour que chacun désherbe devant chez lui.

Mr Davoust propose la mise en place d'un challenge « quartier propre ».

- Contrat Délégation de Service Public à l'assainissement :

La société VERDI assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) nous a aidé à monter l'appel d'offre concernant le renouvellement de la DSP pour l'assainissement, ce qui comprend la gestion de la station d'épuration et les réseaux. La réception des plis de façon dématérialisée devait avoir lieu le 11 mai. La COVID 19 nous a obligé à la reporter. La commission spécifique s'est réunie le 10 juin. Étaient présents : Mesdames Vauquelin, Dupont, Cédillot (Verdi) Messieurs Detaille et Bronnaz, assistait M. Lesueur

La remise des résultats est fixée au 2 juillet, s'en suivra une période de négociations d'une durée maximale de 2 mois.

L'approbation du choix de l'entreprise retenue sera vers mi-septembre. La notification du marché se fera fin octobre.

Assainissement collectif du hameau du quartier du Bocage :

Les travaux de la conduite d'assainissement sont terminés. La réception définitive s'est tenue jeudi 17 juin. Les habitants vont pouvoir se raccorder. Ils ont 2 ans pour le faire.

Pose de casiers rue des Tilleuls :

A la place de la noue sur le côté gauche montant vers Aptar des casiers ont été posés par l'entreprise SARC moins disante lors de la consultation. Ces casiers ont pour but de stocker et d'infiltrer l'eau pluviale venant d'Aptar et de la rue Saint Nicolas, diminuant ainsi l'afflux d'eau sur la rue de Vitot, en cas de forte pluviométrie.

Plaine de jeux :

La plaine de jeux se situant face aux jardins familiaux a été ensemencée en régie avec un mélange 3 ray-grass (mélange dit de regarnissage) qui si les conditions climatiques sont bonnes permettra une utilisation dès l'automne.

Terrain synthétique :

Le terrain synthétique de l'hippodrome a subi un rafraichissement. Les billes de caoutchouc ont été aspirées et débarrassées des impuretés qu'elles contenaient (poussières, graines, mégots de cigarettes...) quelques morceaux de lignes et un point de penalty ont dû être recollés .Il va falloir dès que possible effectuer un complément

de billes de caoutchouc de façon à garder les fibres synthétiques droites et avoir un rebond de qualité . Un test de rebond doit être fait avant la reprise des matchs.

Terrains en herbe de l'hippodrome :

L'entreprise ViaFrance va procéder à la réfection des 2 terrains en reprenant la planimétrie d'une part, puis en creusant les tranchées et fouilles des mâts d'éclairage ainsi que la pose des fourreaux. Deux terrains de 55 par 95 mètres seront éclairés par des leds, 2 mâts de chaque côté et 2 entre les 2 terrains. Nous étudions la possibilité d'éclairer le lancer de marteau mais les exigences de la fédération sont vraiment importantes pour de la compétition nocturne. Il ne faut pas moins de 250 lux/m² et la mise en place d'un groupe électrogène. Pour de l'entraînement une puissance inférieure peut être réalisable. Le semis sera fait avec un mélange identique à la plaine de jeux pour essayer d'avoir une utilisation dans les meilleurs délais.

Rue Kléber Mercier :

L'entreprise ViaFrance attributaire du marché a tracé et décapé ce qui sera la future voirie sur le terrain des anciens jardins familiaux. Les différents raccordements sont effectués, les casiers pour la gestion des eaux pluviales sont posés, la tranchée côté maison pour l'éclairage public a été réalisée, le fourreau est posé. L'entreprise a en même temps réalisé les fouilles de la future caserne du SDIS. Le traitement à la chaux de la rue et du terrain des pompiers doit être réalisé à partir du 22 juin. L'entreprise Lhotelier a commencé les travaux de fouille pour le terrain du département le mercredi 16 juin.

Point sur la réhabilitation du réseau d'assainissement :

L'entreprise SARC adjudicataire du marché de réhabilitation du réseau d'assainissement a débuté les travaux par l'allée du clos Fromont. La circulation s'est faite par les deux côtés, la borne obstruant le passage a été enlevée pour permettre le passage des véhicules par la rue de l'Ecalier. Les tuyaux de diamètre 200 et les regards de 1 mètre de diamètre sont en polypropylène. Pour les maisons dont les branchements étaient directement reliés à la canalisation, une boîte de branchement est posée ce qui permet en cas de bouchage de travailler plus facilement. Une information nous est arrivée de l'agence de l'eau nous disant que les réseaux eaux usées et eaux pluviales devront être géolocalisés pour 2026. Pour ce qui nous concerne, ces travaux seront subventionnés par l'AESN, il en est de même pour tous les autres réseaux des différents concessionnaires, ceci dans le but de raccourcir le temps de demande de DICT et surtout d'avoir plus de précision sur l'emplacement des réseaux.

Point sur le vélodrome :

La partie défectueuse à l'aplomb du passage sous-terrain a été reprise une nouvelle fois cette année pour permettre l'utilisation du vélodrome dans des conditions de sécurité acceptables. En ce qui concerne l'expertise, l'expert a demandé à la ville de trouver un maître d'œuvre et de lancer des devis pour la reprise de la partie défectueuse.

Eclairage place Gambetta :

Les lampes des lanternes situées en haut des mâts de la place Gambetta vont être remplacées par des lampes à Leds identiques à celles situées au bout de la place devant l'arbre de la liberté dans le but de faire des économies d'énergie . Cette tranche de travaux s'élève à 18 000 € TTC. Le programme se prolongera l'an prochain par la place de l'église pour un coût 20 000 € pour se terminer par le rond-point de l'envol pour une somme 16 000 €. Aujourd'hui, il y a 2 lampes de 150 watts chacune sans baisse de luminosité la nuit, demain nous aurons 2 lampes de 50 watts chacune avec une baisse de 50% de luminosité entre 11h00 et 5 h00 du matin.

Parking de la Mairie :

Le parking de la mairie a été refait. Une raquette en bitume a été réalisée de l'entrée, au droit des garages. Une chaînette doit être réalisée entre le bitume et la partie en cailloux pour éviter que le bord du bitume ne se détériore.

Mme Isabel COUDRAY transmet une remarque qui lui a été faite sur le manque de cendrier en centre-ville.

Les avis sont nombreux sur le sujet. Dans l'ensemble, les élus rappellent que les commerces proposent le nécessaire sur les terrasses.

M. Philippe DELAUNAY ajoute que les fumeurs peuvent avoir un mégotier sur eux.

Concernant le désherbage, Madame le Maire précise que les avis étaient partagés lors de la commission entre prendre dès à présent un arrêté ou inciter les riverains à désherber leur pied de mur. Une information sera diffusée dans la lettre d'informations. Mme Evelyne DUPONT lit le texte prévu :

« DESHERBAGE DES LIMITES DE PROPRIETE

Depuis 2017, la commune a abandonné l'usage des produits phytosanitaires sur les espaces publics, au profit du désherbage thermique. Cette pratique présente néanmoins des risques de brûlures au niveau des pieds de façades et de haies. La fauche de ces herbes demanderait une main-d'œuvre importante et la commune, comptant plus de 30 ha d'espaces verts à entretenir, les agents municipaux ne peuvent être sur tous les fronts. Ils se concentreront désormais sur le désherbage des caniveaux et des trottoirs et ne désherberont plus les limites de propriété privée. A charge pour chaque propriétaire ou locataire de supprimer les herbes folles qui y poussent, en proscrivant l'utilisation de produits phytosanitaires. »

M. Francis DAVOUST rappelle avoir émis l'idée d'organiser un challenge « quartier propre ». Il invite les élus à être des relais dans leur quartier.

Mme Claire LAPOIRIE demande si un revêtement des trottoirs est prévu rue des 40 Acres, l'état actuel des trottoirs rend l'entretien difficile et les mauvaises herbes prolifèrent.

M. Philippe DELAUNAY souligne que dans d'autres rues aussi, les trottoirs sont faits de sable ou d'émulsion.

M. Francis BRONNAZ rappelle que les services ont repris le travail il y a un mois, après plusieurs semaines d'arrêt. Il faut être patient pour rattraper le retard d'entretien. Madame le Maire ajoute d'ailleurs que deux agents ne peuvent toujours pas reprendre le travail pour raisons de santé.

M. Edouard DETAILLE confirme que la situation est identique dans de nombreuses villes.

M. Stéphane CHERRIER indique des solutions pour l'entretien par les particuliers, comme du vinaigre à faire chauffer, du sel, etc... Mme Evelyne DUPONT ajoute qu'il existe d'autres solutions comme l'eau de cuisson des aliments.

Sécurité

Compte-rendu de commission du 18 juin 2020

Etaient présents : Mesdames Vauquelin, Chevalier, Leroy, Lopez
Messieurs Davoust, Bronnaz, Cheux, Cabot, Marchand

Absents excusés : Messieurs Detaille, Leroy A.

Assistait : Monsieur Ferré

Présentation de la commission :

Monsieur Davoust présente le rôle et le fonctionnement de la commission aux nouveaux membres. Il expose brièvement l'historique des comités sécurité antérieurs.

ACTIVITES PM

Monsieur Ferré commente l'activité du service de la Police Municipale depuis le dernier Comité Sécurité : Continuité dans les domaines de la Répression et de la Prévention.

En 2020, collaboration avec le service urbanisme pour la constatation des infractions en la matière.

Intensification de la surveillance en zone bleue depuis le déconfinement.

Monsieur Ferré présente des statistiques sur les infractions relevées. La zone bleue représente 20% de l'activité. Le non-respect des arrêtés en constitue 40 %.

L'activité de prévention, organisée par Madame Leprince, a vu le challenge inter-écoles annuler en raison du contexte sanitaire. Les actions hebdomadaires reprendront en septembre.

Procédures et mains courantes : 24 procédures adressées au Procureur de la République et 89 mains-courantes.

Les chiens errants, toujours en attente de communication avec la CDC afin de pouvoir verbaliser les propriétaires.

Point sur les travaux exécutés depuis le dernier comité :

Monsieur Davoust énumère l'ensemble des aménagements effectués

Parmi ces derniers, Rue du Doyen Jussiaume les travaux sont terminés, le traçage devant l'école Dolto a été réalisé ainsi que le passage piéton.

Monsieur Davoust explique que d'autres petits travaux seront effectués par les services techniques de la ville, en régie, grâce à l'acquisition de matériel.

Projet d'aménagement de sécurité :

Après étude, la commission se prononce favorablement sur :

→ Rue Mendés-France réalisation de deux écluses et deux pistes cyclables

→ Monsieur Davoust propose également la pose de 2 écluses rue Jean de la Fontaine, et aussi rue des Remparts, et étudier les sorties de parkings des places Dupont de l'Eure et Gambetta, en utilisant des fléchages au sol.

→ Rue Aux Magnants et Rue du Val Sery, la commission envisage de remettre la circulation en double sens. A étudier.

→ Rue de la Draisine et après plusieurs plaintes de bruit et vitesse des riverains, la commission met à l'étude le panneau sens interdit sauf riverains.

Vidéo protection

Monsieur Ferré annonce que depuis le début de l'année 2020 il y a eu 11 réquisitions.

Les projets d'équipement pour l'année concernent les sites suivants :

- Rue du Tour de Ville Nord
- Rue Octave Bonnel / Rue du Val Séry
- Route de Sainte Colombe
- Parking Poids Lourds Rue du Ressault

Radars pédagogiques

Monsieur Ferré explique que les 2 radars ont été installés dans différentes rues du Neubourg, que leur efficacité permet à la ville de collecter des données chiffrées de la circulation automobile (vitesse moyenne, vitesse maximale, nombre de véhicules, horaires d'affluence...). Ces dernières permettent d'étudier et proposer des aménagements.

Questions diverses

Monsieur Marchand demande pourquoi la ville du Neubourg refuse la venue des Forains pour la fête Saint Paul. Madame Vauquelin explique que vu les conditions sanitaires imposées par la préfecture pour les fêtes foraines, avec notamment une zone de circulation obligatoire matérialisée, des sens de circulation indiqués, filtrage du public, il n'est pas possible, cette année, de mettre en place un dispositif répondant aux obligations sanitaires.

Monsieur Marchand répond que lundi matin, les forains et lui-même seront présents au Neubourg.

Conclusion

La commission sécurité rappelle qu'elle est preneuse de toutes vos suggestions permettant une amélioration en matière de sécurité. Monsieur Davoust remercie les conseillers venus assister à cette séance.

Fin de réunion à 20h

M. Francis DAVOUST tient à remercier ses collègues, membres de la commission, et particulièrement Mme Brigitte LOPEZ qui a accepté d'être rapporteur de la commission. Il invite les conseillers à constater le changement d'appellation : auparavant « comité », c'est à présent une « commission » sécurité.

Mme Isabel COUDRAY rappelle qu'il avait été dit que les dates seraient communiquées à l'ensemble des élus. M. Francis DAVOUST répond que cela était le cas du temps où il s'agissait d'un comité mais rappelle que l'ensemble des élus sont les bienvenus.

M. Francis DAVOUST souhaite mettre en évidence l'action des policiers municipaux pendant la période de confinement qui sans interruption, malgré l'exposition au virus, le manque de protection, le tout confronté à l'inconscience, voire la mauvaise humeur d'un certain nombre de nos concitoyens, ont assumé leurs missions.

Il annonce que les travaux et aménagements de sécurité vont se poursuivre grâce à la possibilité de subventions dans le cadre des amendes de police : rue Mendès France, rue des Remparts, rue de la Draisine, etc....

Pour la vidéoprotection aussi une proposition de subvention exceptionnelle du département va permettre à la commune d'étendre sa capacité de surveillance.

M. Francis DAVOUST rappelle à l'ensemble des élus que la commission est à l'écoute de toutes suggestions, remarques, propositions permettant d'améliorer la tranquillité des Neubourgeois.

Culture - Communication – Animations

Compte-rendu de commission du 11 juin 2020

Etaient présents :

- Mmes Isabelle Ameye, Caroline Chopin, Isabel Coudray, Evelyne Dupont, Claire Lapoirie, Anita Le Merrer, Isabelle Vauquelin ;
- Mrs Gilles Barbier et Jean-Baptiste Marchand.

Assistaient également Mmes Laurine Ferré et Justine Verheule.

Mme Isabel Coudray a été désignée rapporteur de cette commission.

CULTURE

A noter que pour les évènements ci-après, la plupart avait déjà été programmée sous l'ancien mandat.

Compte tenu de la crise sanitaire due au Covid19, plusieurs manifestations se sont trouvées annulées, ou reportées :

- L'avant-première au cinéma du 24 mars du film « Mon cousin » en présence de Vincent Lindon a été annulée ;
- La journée de la peinture devait se dérouler le dimanche 7 juin au Vieux Château. La question d'un report a été abordée ; entre les vacances et les travaux en cours au Château, la commission a trouvé plus judicieux de la reporter à l'année prochaine ;
- Le 17 juin était programmée une conférence-débat sur Geneviève de Gaulle Anthonioz, faisant partie du programme scolaire de 3^{ème}, peut-être que celle-ci pourra être reportée ;
- La projection débat du 09 avril, intitulée « Le sens de l'eau », en partenariat avec le SERPN est reportée au jeudi 12 novembre ;
- La nuit des Musées du 16 mai, est reportée au 14 novembre, avec une participation de l'association La Grande Echelle.

Concernant les manifestations à venir :

- Les journées européennes du patrimoine se dérouleront les 19 et 20 septembre sur le thème « Patrimoine et Education » ;
- M. Marche proposera à la chapelle Saint Jean une exposition allant des années 1944 à 1958 ;
- Pour le dimanche 20 septembre, la commission propose d'élaborer deux circuits en ville partant de la « Maison Neuve » et reliant les différents sites ou édifices de la commune. Un plan sera mis à disposition pour les visiteurs ; ces derniers auront le libre choix de l'itinéraire. Sur chaque site sera installé un panneau explicatif. La commission propose également à cette occasion de mettre en place une chasse au trésor sous forme d'énigme, suivi d'un tirage au sort (lot à déterminer).

Pour le THEATRE au Viking :

- La pièce intitulée « L'Arnaqueuse » est prévue le jeudi 5 novembre 2020, il est proposé les tarifs suivants :
 - o 20€ à l'orchestre ;
 - o 17€ au balcon ;
 - o 15€ pour le tarif réduit.
- Pour la pièce intitulée « Une Chance Insolente » prévue le samedi 23 janvier 2021, les tarifs proposés sont :
 - o 32€ à l'orchestre
 - o 29€ au balcon
 - o 20€ pour le tarif réduit.
- **Le Spectacle « Donel Jack'Sman »** le jeudi 3 décembre au Viking, en partenariat avec le Lions'Club et le club Kiwani, nous sommes en attente de la confirmation par ces derniers, les tarifs seront à voter ultérieurement.

Le Concert « Chœur d'hommes » à l'Eglise Saint Paul, prévu le vendredi 20 novembre 2020, en entrée libre, il est proposé les tarifs de 10€ en normal et 6€ en réduit.

Le Festival du Cinéma d'Animation aura lieu du 30 janvier 2021 au 7 mars 2021, pour la programmation de ce dernier nous sommes en attente des sorties de films sur février 2021.

La Dictée du Neubourg, en partenariat avec le Lions'Club, la Librairie Lepetit, le collège Pierre Corneille et éventuellement le collège Geneviève De Gaulle Anthoiz, est prévue le samedi 13 mars 2021.

Pour le CINEMA :

- La réouverture a été programmée au 22 juin, suivant les règles sanitaires communiquées par la FNCF (fédération nationale des cinémas français) ;
- La programmation doit nous être communiquée semaine 25, reprise probable des films qui étaient en cours de diffusion avant le 15 mars ;
- La commission a proposé pour cette réouverture de mettre en place un jeu-concours, avec possibilité de gagner une carte de 5 places de cinéma, un tirage au sort sera fait la première semaine du lundi au samedi à chaque séance de 20h30.

Pendant le confinement, mise en place sur la période du 29 avril au 16 juin de l'opération Confi-ciné, permettant de gagner 2 places de cinéma chaque semaine. Nombre de participants à ce jour : 460.

A noter également que l'opération « Le Neubourg fait son cinéma » aura lieu du 19 au 25 août au tarif unique de 4 € la place.

Pour information, deux articles de presse, l'un sur le Musée d'Anatomie et l'autre sur le Cinéma Le Viking, sont parus l'un en mai, l'autre en juin, dans le journal « Le Parisien » à la rubrique « culture -loisirs » suite à la visite d'un de leur journaliste au Neubourg et la réouverture annoncée des musées et cinémas.

ANIMATIONS

Annulations :

- La chasse aux œufs prévue le 11 avril 2020 a été annulée et programmée au samedi 3 avril 2021 ;
- Également annulées les différentes manifestations de juin et juillet, à savoir la Fête de la musique, la Fête de la Saint Paul avec son concert et feu d'artifice ;
- La retraite aux flambeaux, et le feu d'artifice les 13 et 14 juillet annulés également, ainsi que les estivales de juillet 2020 ;
- Un communiqué doit paraître sur le site internet de la Mairie et dans la presse.

Repas des aînés :

- Le repas des aînés, ouvert aux Neubourgeois de plus de 65 ans, prévu le 24 mai 2020 est reporté au dimanche 13 septembre 2020. Rappel : repas établi avec le commerce local, et animation musicale assurée comme l'année dernière par Sylvie Meheust (accordéoniste et saxophoniste).

Concernant les animations de Noël :

- Un spectacle pyrotechnique musical est prévu le samedi 19 décembre 2020, rue des Remparts, avec distribution de bonnets de Noël et tickets de manège. Nous rappelons que cette animation permet de rediriger les visiteurs vers le centre-ville, ce qui favorise également notre commerce local.

Patinoire :

- Un projet de patinoire avait été évoquée lors de nos précédentes commissions, avec idée de partenariat de nos commerçants et entreprises locales ;
- Compte tenu du contexte actuel, et du coût important de ce projet, la commission remet ce projet à l'année prochaine.

- A défaut, nous proposons le samedi matin 19 décembre 2020, pour ne pas perturber les séances de cinéma, un spectacle pour enfants à partir de 3 ans ; un conte musical de Noël intitulé « Rudolph », au cinéma Le Viking, avec un maximum de 230 personnes (en orchestre).
Ce spectacle est proposé, sur réservation, avec une gratuité pour les enfants jusqu'à 8 ans, et 5€ pour chaque accompagnant (limité à 2 par enfant).

COMMUNICATION

Nous rééditons notre guide « Les Rendez-vous du Neubourg » pour les manifestations de la période de septembre 2020 à mars 2021.

Ce dépliant édité 2 fois par an regroupe les différentes manifestations organisées ou soutenues par la ville.

Magasine « Vivre ensemble » :

- Dans le contexte actuel, l'édition du « Vivre Ensemble » du second trimestre ne sera pas possible ;
- A défaut, nous allons éditer une lettre d'information baptisée « **LE NEUBOURG ACTU'** », une lettre de 4 pages reléguant les principales et dernières informations DU NEUBOURG ;
 - o Cette lettre sera distribuée début juillet dans tous les foyers et espaces publics ;
 - o Une seconde lettre pourrait être éditée courant octobre avant une réédition du « VIVRE ENSEMBLE » en fin d'année, pour une distribution début 2021 ;
- Nous avons pour 2021, un projet de changement de graphisme.
- Après concertation pour un éventuel changement de nom à ce journal, la majorité des membres de la commission opte pour conserver le titre actuel « VIVRE ENSEMBLE ».

Concernant l'Agenda 2021, nous renouvelons notre contrat avec COM 2000, sachant que cet agenda est gratuit pour la commune et entièrement financé par les annonceurs.

DIVERS

Pour la billetterie, nous avons besoin d'un élu pour être régisseur, Mme Isabel Coudray se porte volontaire.

Nous vous rappelons que toutes les diverses manifestations du Neubourg, requièrent la présence d'élus, pour cela, il sera établi un planning avant chaque manifestation pour demander la disponibilité des uns et des autres. Nous vous en remercions à l'avance.

Date de la prochaine réunion : La prochaine réunion de la commission CULTURE/COMMUNICATION aura lieu le jeudi 9 juillet 2020 à 18h30.

Mme Evelyne DUPONT liste les évolutions intervenues depuis la réunion de commission :

- la projection débat avec le SERPN initialement prévue le 09 avril, et reportée au jeudi 12 novembre, aura finalement lieu le 26 novembre ;
- la pièce de théâtre prévue le 23 janvier aura lieu le vendredi 12 mars 2021 ; les acteurs étant finalement indisponibles ;
- la confirmation des tarifs proposés pour « Donel Jack'Sman » est arrivée ce matin ;
- le spectacle pour enfants prévu le samedi 19 décembre est reporté au dimanche 20 décembre à 11h00 ;
- une avant-première du film « Adieu les cons » aura lieu le mardi 21 juillet à 20h00 en présence de l'acteur Albert Dupontel, qui restera pour échanger avec les spectateurs après la projection. Prévente à partir du 10 juillet. Organisation difficile avec les mesures sanitaires.
- la restitution de l'étude de marché réalisée par M. Lavocat du bureau Hexacom pour la deuxième salle de cinéma est fixée le jeudi 9 juillet. Cette étude de marché est obligatoire pour présenter une demande de financement au CNC.

Tarifs des spectacles programmés fin 2020, début 2021

Madame le Maire propose au conseil municipal de fixer les tarifs pour les manifestations à venir.

Pour le spectacle Donel Jack'sman, Madame le Maire précise que la commune reverse les recettes mais ne paye pas la facture.

Délibération :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer les tarifs des spectacles programmés par la commune ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- décide de fixer les prix d'entrée pour les événements culturels organisés par la commune, comme suit :

Théâtre l'Arnaqueuse : Jeudi 5 novembre 2020

20 € en Orchestre
17 € en Balcon
15 € en Réduit

Concert Chœur d'hommes Sylvain Roussel : Vendredi 20 novembre 2020

Tarif normal : 10 €
Tarif réduit : 6 €

Spectacle Noël au cinéma dimanche 20 décembre 2020 à 11h :

Gratuit pour les moins de 8 ans.
5 € pour les plus de 8 ans.

Spectacle Donel Jack'sman organisé par la commune avec le Lions Club et le Kiwanis le jeudi 3 décembre 2020 à 20h30

Orchestre : 27 €
Balcon : 24 €
Réduit : 21 €

Théâtre Une chance insolente : Vendredi 12 mars 2021

32 € en Orchestre
29 € en Balcon
20 € en Réduit

- indique que les droits d'entrée seront encaissés par la régie de recettes pour les animations municipales.
- précise que le tarif réduit est applicable, sous présentation d'un justificatif, aux moins de 25 ans, demandeurs d'emploi, aux bénéficiaires du RSA et aux titulaires d'une carte « handicap ».
- décide que la commune reversera l'intégralité des recettes du spectacle Donel Jack'sman au Lions Club et au Kiwanis, et ces derniers reverseront les bénéfices à des œuvres sociales.
- autorise Madame le Maire ou un Maire Adjoint Délégué à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

Bâtiment communaux – Cadre de Vie

Compte-rendu de commission du 16 juin 2020

Étaient présents : Mesdames DUPONT, LEROY, VAUQUELIN, LE MERRER, Messieurs BRONNAZ, DETAILLE, DAVOUST, DELAUNAY, LEROY, CABOT, MARCHAND, LEFEBVRE, CHERRIER.

Assistait : Monsieur LESUEUR.

Les points suivants figuraient à l'ordre du jour

1/ Inventaire des travaux sur les bâtiments communaux : en cours

2/ Les travaux au Club House :

Les murs ont été construits, la charpente posée, la couverture va être réalisée.

Au rdc, il y aura un espace d'accueil, des vestiaires, des sanitaires séparés homme, femme. Les sanitaires PMR seront aussi séparés. A l'étage, un espace rangement sécurisé est prévu ainsi qu'un espace ouvert au public sur les cours de tennis.

3/ Les travaux au cinéma

Les travaux ont commencé par des raccordements de réseaux. Un deuxième poteau incendie sera posé.

4/ Questions diverses : Il n'a pas été évoqué de questions diverses lors de cette commission.

M. Edouard DETAILLE indique que les services techniques ont fini d'installer les fresques pour la grande échelle.

Urbanisme et patrimoine

Compte-rendu de commission du 09 juin 2020

Étaient présents : I Ameye, G. Barbier, F Bronnaz, N Brunet, MN Chevalier, I. Coudray, E. Detaille, A Leroy, A. Le Merrer, I. Vauquelin,

Étaient excusés : B. Lopez et S Cherrier

→ DIA

- DIA 027 428 20 N 0025 : cession d'une habitation/atelier - rue du Tour de ville Nord – AM 13/ 35 m² - zone UB.
 - DIA 027 428 20 N 0026 : cession d'un commerce + habitation - rue Octave Bonnel – AL 231/ 94 m² - zone UA.
 - DIA 027 428 20 N 0027 : cession d'une habitation - rue de Nassandres – AW 118/ 1034 m² - zone UC
 - DIA pour purge du droit de priorité (propriétaire : France Domaine) : rue Carnot – AM 184 – zone UA
- Les membres de la commission ne souhaitent pas aliéner tous ces biens.**

→ **Déclaration Préalable**

- DP 027 428 20 N 0013 : La Poste – 2 rue de la Paix – Parcelles AM 42 et 251 – 1647 m² - zone UB
Ravalement des façades du central Téléphonique avec mise en peinture à l'identique.
CDC : en cours d'instruction ; ABF : accord sans prescription ;
Avis de la commission : la commission demande des informations complémentaires quant à la couleur choisie.
 - DP 027 428 20 N 0014 : Réfection toiture appentis d'entrée arrière, changement du matériau de couverture par de l'ardoise – 13 rue du Val Séry– AL 52 - zone UB
Avis de la commission : dossier en cours de complétude.
 - DP 027 428 20 N 0015 : Travaux de ravalement et isolation par l'extérieur -5 rue du Docteur Couderc – Parcelles AK 147 – 715 m² - zone UB.
Isolation par l'extérieur (130 mm polystyrène perforé) ; enduit à la chaux aérienne minérale + finition siloxane ton pierre de touraine.
Avis ABF : accord avec prescriptions
Avis de la commission : favorable
 - DP 027 428 20 N 0016 : Fermeture d'une charreterie-38 avenue de la Libération- zone UB
Ossature et menuiserie en aluminium thermo laqué rouge pourpre (RAL 3004), vitrage isolant clair, soubassement en brique idem modénatures.
Avis ABF : accord sans prescriptions ;
Avis de la commission : favorable
 - DP 027 428 20 N 0017 : Surélévation du mur de clôture et élargissement de l'accès, pose d'un portail roulant -2 rue du Bois Cordieu –parcelles AB 10 / 1329 m² - zone UC.
Avis de la commission : favorable
 - DP 027 428 20 N 0018 : Travaux de ravalement et isolation thermique extérieur -17 Route de Beaumont– parcelle AE 200/ 2600 m²- zone UC
Isolation extérieure 120 mm de polystyrène graphité ; enduit à la chaux et finition siloxane de couleur ; coloris blanc.
Avis ABF : favorable sans prescriptions
Avis de la commission : Non conforme au PLU. L'enduit choisi est trop clair. Choisir un autre coloris
 - DP 027 428 20 N 0019 : Edification d'un abri de jardin (10,25m²) -37 rue du Onze Novembre –parcelle AR 152/ 620 m²- zone UC
Avis de la commission : le matériau de toiture ne respecte pas le règlement du PLU
 - DP 027 428 20 N 0020 : Modification et pose de 3 portails coulissants - rue Pierre Corneille (Lycée Gilbert Martin) – Parcelle AO 104 à 107 / 92 782 m²
Remplacement de la clôture existante par une clôture en treillis soudés avec plaques béton en soubassement hauteur 2m + pose de 3 portails coulissants motorisés
ABF : demande d'avis en cours.
Avis de la commission : favorable
- **Permis de construire**
- PC 027 428 20 N 0003 : Aménagement d'un bâtiment agricole en habitation- 50 Avenue de la Libération- Parcelle AH 51,52 / 3 753 m² - zone UB.
Aménagement d'un bâtiment agricole en habitation en continuité de la maison principale. Création d'un logement supplémentaire (deux logements en tout) et 5 places de stationnement. Fenêtres en façade Sud et Nord seront changées par des fenêtres (PVC blanc), une fenêtre façade Nord sera transformée en baie vitrée (PVC blanc), la porte coulissante sera supprimée et remplacée par une baie vitrée (PVC blanc), quatre fenêtres de toit implantées (couleur gris ardoise).
Avis ABF : avis favorable avec prescriptions
Avis de la commission : favorable
 - PC 027 428 20 N 0004 : construction d'un garage à usage privé - Place du Maréchal Leclerc - Parcelle AM 158 de 235 m² en zone UB
Construction d'un garage à usage privé en bardage clin fibro coloris gris brume du matin. Deux fenêtres, deux vantaux à la française PVC blanc. Porte de garage sectionnelle coloris blanc, porte de service PVC blanc, poteaux en douglas, couverture en ardoise fibro relief Epeaufré bleuté.
Avis de la commission : favorable
 - PC 027 428 19 N 0017 M1 : Modification de l'altimétrie du projet- Route de Pont de l'Arche- Parcelle AD 152 de 608 m² en zone UC.

Modification de l'altimétrie du projet.

Avis de la commission : il faut se référer au PLU qui indique que l'altimétrie du plancher bas du rez de chaussée doit être comprise entre 0.20 mètre et 0.60 mètre au-dessus du niveau de la chaussée mesurée à l'axe de la construction.

- PC 027 428 19 N 0028 M1 : Modification de l'enduit- 1 rue de La Picasso- Parcelle AM 379 de 572 m² en zone UD

Modification de l'enduit extérieur sur 3 éléments de la maison. Couleur initiale ton pierre remplacée par gris anthracite (Caucase chez PRB).

Avis de la commission : favorable

- PC 027 428 18 N 0002 M1 : Modification du parcellaire suite à des modifications du tracé de voirie- 35 Avenue de la Libération- Parcelle AN 123,124 de 5 761 m² en zone UB.

Modification de la surface des lots suite à des modifications de tracé de voirie in situ. La parcelle en drapeau a été aménagée dans son accès afin de permettre une éventuelle extension de l'opération vers le Sud. Modification du règlement de lotissement PA10 sur le chapitre des clôtures et portails. Le lot 5 intitulé « partie commune » restera propriété de la SCI Franc Astrier et sera grevé d'une servitude de passage véhicules, piétons et réseaux au profit des lots 1,2,3,4 et 6.

Avis de la commission : La commission souhaite des renseignements complémentaires avec le pétitionnaire concernant l'électricité, l'éclairage (luminaires) et l'assainissement à prévoir dans le chemin; revoir également les entrées des lots 1 et 2 ; ainsi que la matérialisation sur le PC de l'aire de collecte des ordures ménagères.

Question diverse : Néant

Prochaine commission le 7 juillet à 18h15

Mme Natacha BRUNET fait remarquer que la date de la prochaine commission est avancée au 30 juin. Madame le Maire précise que cette modification est due à la tenue le 7 juillet d'une réunion à la communauté de communes.

Désignation des membres de la CCID

Madame le Maire expose que conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Présidée par le maire ou un adjoint délégué, cette commission est composée, dans les communes de plus de 2 000 habitants, de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Cette commission a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale.

Depuis la mise en œuvre au 1^{er} janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La désignation des commissaires doit être effectuée par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune. Elle est réalisée à partir d'une liste de contribuables, en nombre double, proposée sur délibération du conseil municipal.

Les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- être âgés de 18 ans au moins ;*
- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne ;*
- jouir de leurs droits civils ;*
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation ou cotisation foncière des entreprises) ;*
- être familiarisés avec les circonstances locales ;*
- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.*

Madame le Maire propose une liste, en reprenant les membres de la liste du mandat précédent, en ajoutant des noms pour arriver à 16 membres titulaires et 16 membres suppléants.

Pas de remarque.

Délibération :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'exposé ci-dessus ;

CONSIDÉRANT que Madame le Maire propose une liste, en reprenant les membres de la liste du mandat précédent, en ajoutant des noms pour arriver à 16 membres titulaires et 16 membres suppléants ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- propose la liste suivante :

Titulaires :

HAAS Jacques	FONTAINE Monsieur	EPINETTE Jocelyne
LEPRETRE Arnaud	DAZARD Hervé	LEPETIT Agnès
TASCHINI Myriam	BERNIER Richard	LE MERRER Anita
FIQUEPRON Michel	LEROY Rémi	BONEL Dany
PENET Christelle	DEBOOS Guillaume	
LAFFILLE Jean-Marc	DARCHE Catherine	

Suppléants :

FRICHOT Frantz	LEVAVASSEUR Jean-Pierre	HUE-GOBLLOT Marie-Sylvie
GOUGEON Gérard	DURAND Caroline	GOULET Valérie
LAMY Patrick	LETHIELLEUX Michel	HEUGHEBAERT Marie
MAUGY Benjamin	MARAIS Marilyn	LEVAVASSEUR Pascal
BOURGEOIS Jean-Marc	BOSSUYT BRUN Sylvie	
BRASSART Charles	BOURDIN Pierrick	

L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.

Adopté à l'unanimité

Formation des élus

Madame le Maire présente une délibération relative à la formation des élus.

M. Jean-Baptiste MARCHAND constate qu'il n'y a pas de montant maximum de fixé et trouve que 18 jours, c'est beaucoup. Madame le Maire précise que 18 jours sur le mandat représentent 3 jours par an. Quant au montant, il y a un budget inscrit pour les formations à ne pas dépasser.

M. Bertrand RENAUDON demande ce que représentait la formation des élus sur le mandat précédent et souhaite savoir quel organisme propose ces formations.

Madame le Maire et M. Arnaud CHEUX répondent qu'un seul membre a dû demander une formation sur le mandat précédent. Il existe plusieurs organismes agréés ; c'est aux élus de se renseigner.

Délibération :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
VU l'exposé ci-dessus ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de LE NEUBOURG :

- précise que la prise en charge de la formation des élus selon les principes suivants :

- agrément des organismes de formations ;
- dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées pour le compte de la ville ;
- liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ;
- répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

Adopté à l'unanimité

Tirage au sort des jurés d'assises

Avant de clore la séance, il sera procédé au tirage au sort à partir de la liste électorale des personnes qui pourront être appelées à siéger au jury d'assises.

Les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2021 ne pourront être retenues.

Il est procédé au tirage au sort de 12 personnes inscrites sur la liste électorale de la commune, nées avant le 1^{er} janvier 1999 :

GARNAULT Astrid née le 05/01/2970

ORANGE Damien né le 27/05/1983

LEROY Gwenaëlle née le 12/03/1992

LE CREURER Evelyne née le 06/12/1958

DAUTHUILLE Muriel née le 21/12/1972

VANDERMEERSCH Hervé né le 18/05/1975

BREANT Alexandre né le 04/06/1988

MOQUET Marie née le 24/04/1933

RIDON Roberte née le 18/07/1948

VORIERES Marcel né le 19/12/1949

MOINE Jessica née le 06/08/1998

MATTI Jean-Louis né le 05/08/1950

Questions diverses

M. Jean-Baptiste MARCHAND fait remarquer que la haie du cimetière, avenue du Doyen Jussiaume doit être taillée. Madame le Maire demande de quelle haie s'agit-il, d'autant qu'en bordure de l'avenue, c'est un mur. Monsieur Jean-Baptiste MARCHAND propose de se renseigner.

M. Jean-Baptiste MARCHAND rappelle qu'il n'y aura pas de fête foraine cette année et demande à Madame le Maire la possibilité d'offrir aux forains leur droit de place pour l'année prochaine, en tant qu'effort comme celui fait pour les commerçants avec les terrasses ou pour le marché.

Madame le Maire rappelle que chaque année, la commune paye toute l'eau et l'électricité lors de l'installation des forains sur le champ de foire et en centre-ville et que cela représente une charge conséquente pour la commune. Avec M. Arnaud CHEUX, Madame le Maire propose de refaire le point lorsque le conseil municipal délibérera sur les droits de place pour l'année prochaine.

Prochaines séances :

Madame le Maire annonce que le conseil municipal devra se réunir le vendredi 10 juillet pour le vote des grands électeurs à l'occasion des sénatoriales 2020.

Elle rappelle qu'il y a 6 ans, ce conseil avait eu lieu le 20 juin, à 19h00 et avait duré une demi-heure.

L'horaire de la réunion n'est pas encore connu. La séance aura lieu à la salle du Haut-Phare.

Réunion suivante : le lundi 20 juillet.

Fin de séance : 20h57

Délibérations du 29 juin 2020

DCM-2020-059 : Tour de Normandie 2021

DCM-2020-060 : Désignation d'un délégué suppléant au SITS

DCM-2020-061 : Tarifs des spectacles programmés fin 2020, début 2021

DCM-2020-062 : Désignation des membres de la CCID

DCM-2020-063 : Formation des élus